

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 13 mai 2022

# Avec les aides de la Région, le covoiturage pour les trajets du quotidien a le vent en poupe !

Engagée pour le développement des mobilités durables, la Région des Pays de la Loire encourage la pratique du covoiturage, solution complémentaire à l'offre du réseau de transport régional Aléop. Les dispositifs d'incitation de la Région ont porté leurs fruits : depuis janvier 2021, plus de 200 000 trajets partagés ont été effectués et le recours au covoiturage est en forte augmentation ces derniers mois, en lien avec la hausse du prix du carburant. Ecologique, bon marché et convivial, le covoiturage est la solution pour les déplacements quotidiens !

Pour Roch Brancour, vice-président en charge des transports et des mobilités durables : « Dans un contexte d'augmentation du prix des carburants, la Région veut proposer des solutions concrètes pour améliorer le pouvoir d'achat des Ligériens et faciliter la mobilité dans les territoires au quotidien ».

La Région est partenaire de quatre opérateurs de covoiturage : **Blablalines Daily, Karos, Klaxit et Mobicoop**, et poursuit ses actions incitatives auprès du grand public :

### ⇒ Pour les passagers et les conducteurs

**La Région participe aux frais des trajets domicile-travail pour tous les covoitureurs de plus 18 ans.** La contribution de la Région s'applique automatiquement pour les trajets de plus de 2 km, dont le départ et l'arrivée sont en Pays de la Loire\*, selon les modalités suivantes :

- **Une indemnité jusqu'à 5€ par trajet passager** (2€ jusqu'à 20 km, puis 0,10 € / km au-delà, plafonné à 5€ par trajet).
- **6 trajets passagers maximum par conducteur et par jour.**

\*Les trajets internes aux métropoles (Nantes, Angers, Le Mans et agglomération de Cholet) sont exclus.

*Exemple* : pour un trajet Château-Gontier - Mayenne (60 km), Léa, conductrice, percevra, via l'appli d'un des opérateurs, une aide de 5€ qui se déduira automatiquement du prix du trajet de Pierre, passager.

- ⇒ **Auprès des collectivités territoriales**, en participant à l'animation des communautés de covoitureurs dans les zones d'activités et en créant des lignes de covoiturage sur les territoires. **Des contacts sont noués avec plusieurs collectivités pour accompagner les employeurs des territoires.**

### Le covoiturage en Pays de la Loire en chiffres

- ✓ **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021** : 125 173 trajets incités par la Région sur plus de 200 000 trajets effectués.
- ✓ **Des chiffres en hausse en mars et avril 2022** : plus de 1000 trajets incités par jour, soit le double des chiffres constatés en janvier 2022 (source : registre de preuve de covoiturage). Ceci représente **1 million de km parcourus en covoiturage chaque mois** pour mars et avril 2022, grâce à l'incitation de la Région.
- ✓ **20 000 covoitureurs** ont bénéficié du soutien Région.